# **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

### **COMMUNE DE MONTBIZOT**

Séance du 25 mai 2016

An deux mil seize Le vingt-cinq mai à vingt heures trente Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BESNIER, Maire

Étaient présents: Alain BESNIER, Laurent CAURET, Roger CHANTELOUP, Laurent BO-BOUL, Julie VIOT, Richard MAREAU, Brigitte GAIGNARD, Pascale SOUDÉE, Cyril COUTARD, Catherine LUSSEAU-PORCHER, Jocelyne PICHON, Caroline ÉVRARD, Stéphanie TURPIN, Stéphanie GUYON, Samuel BONNEAU

Absents excusés: François MADEC, Eugène BESNARD, Yannick REBRÉ, Eric VÉRITÉ

Mme Jocelyne PICHON a été nommée secrétaire de séance

Convocation:

### **ORDRE DU JOUR:**

20/05/2016

Tirage au sort des jurés d'assises 2016

Décision modificative n°2

Vente logement Paillard Ducléré

Travaux de mise en accessibilité mairie

Schéma départemental de coopération intercommunale

Travaux de mise en séparatif rue des Forges

Travaux voirie 2016 : avenant (moins value et dépassement du délai d'exécu-

tion)

Bon exceptionnel stagiaire

### **DIVERS**

Révision du Plan local d'urbanisme : présentation d'un diaporama présentant l'évolution de la commune et évolution du dossier

Cimetière : jardin du souvenir et columbarium

# Pouvoir de vote:

Eugène BESNARD donne son pouvoir à Jocelyne PICHON. François MADEC donne son pouvoir de vote à Alain BESNIER Eric VERITE donne son pouvoir de vote à Richard MAREAU

Le Conseil Municipal prend connaissance du procès-verbal transcrit à l'issue de la réunion du 2 mai dernier. Il n'émet aucune observation particulière et décide, à l'unanimité de ses membres, de l'adopter.

TIRAGE AU SORT Jurés d'assises 2017 M. Le Maire procède au tirage au sort des jurés d'assises à partir de la liste électorale. Sont tirés au sort les électeurs suivants :

N°718: LEGAILLARD Micheline épouse LOUVEAU

N°916: PAPILLON Martine épouse PESQUET N° 911 : NOUVELIERE Raymond

2016\_032

### **DECISION MODIFICATIVE N°2**

2016 033

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le virement de crédits suivant:

Section de fonctionnement

Article 022 - 1 958.00€ Article 023 + 1 958.00€

Section d'investissement

Article 021 + 1 958.00 € Article 2183 + 1 958.00 €

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette décision.

# **CESSION LOGEMENT**

2016\_034

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le service des Domaines a 8 Rue Paillard Ducléré estimé l'immeuble sis 8 Rue Paillard Ducléré à 145 000 € loué et à 160 000 € libre d'occupation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en vente ce bien selon le prix estimé par l'avis des Domaines. La rédaction de l'acte relatif à cette vente sera confiée à la Société Publique locale « ARTESAT » et sera à la charge de l'acquéreur. En vue de cette cession, M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

### **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE** COOPERATION INTERCOMMUNALE

Fusion des communautés de Communes des Portes du maine et des Rives de Sarthe

2016 035

M. Le Maire donne lecture du courrier préfectoral se rapportant à l'arrêté départemental du 30 mars dernier relatif au schéma départemental de coopération intercommunale et plus précisément au projet de périmètre relatif à la fusion de la communauté de communes des Portes du Maine et de la communauté de communes des Rives de Sarthe. Il appartient à l'assemblée délibérante de valider ou non ce territoire dans un délai de 75 jours à dater de sa réception.

Après lecture de l'annexe jointe, le Conseil Municipal avec, 2 voix contre, 9 abstentions et 7 voix pour, approuve le périmètre de la nouvelle communauté de Communes issue de la fusion des Portes du maine et des Rives de Sarthe.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**TRAVAUX RUE DES FORGES** Mise en réseau séparatif du réseau (eaux usées et pluvial)

Avenant n°1 Raccordement EP 2016\_036

Dans le cadre des travaux de mise en séparatif du réseau d'eaux (usées et pluviales), M. Le Maire informe qu'il est judicieux de profiter de la réalisation des tranchées pour faire les raccordements (4 sont prévus). Son coût s'élève à 3 001.50 € HT soit 3 601.80 € TTC. De surcroît cela entraîne une incidence sur les délais d'exécution du marché initial qui doivent être augmentés de 2 jours, passant ainsi de 18 à 20 jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ac-Prolongation des délais cepter la plus-value de 3 001.50 € et la prolongation des délais.

> Montant HT du marché initial: 74 465.00 € Plus-value HT de l'avenant: 3 001.50 € Nouveau montant HT du marché: 77 466.50 €

> Montant TTC du marché initial : 89 358.00 €

Nouveau montant TTC du nouveau marché: 92 959.80 €

Incidence sur les délais :

Durée d'exécution du marché initial :

18 jours

Délai supplémentaire :

2 jours

Nouveau délai d'exécution:

20 jours.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

# TRAVAUX RUE DES FORGES

Rue des Forges Tranche N° 2

Mise en séparatif du réseau Eaux usées et eaux pluviales

2016 037

M. Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune a procédé en 2015 à la mise en séparatif du réseau (eaux usées et eaux pluviales) de la rue du Vieux Tertre (tranche 1) et du début de la rue des Forges (tranche 2).

Il est également rappelé que ces travaux présentent un intérêt plus qu'important. Il convient, en effet, de limiter l'intrusion des eaux pluviales dans le réseau car ces eaux parasites nuisent au bon fonctionnement de la station d'épuration.

Afin d'assurer une cohérence dans la réalisation des travaux et de limiter la dépense en les réalisant en même temps que le SIAEPA Ste Jamme Montbizot, M. Le Maire propose que la commune réalise cette année la mise en séparatif de la 2ème partie de la Rue des Forges.

Le coût de ces raccordements s'élèvent à 23 899.00 € HT soit 28 678.80 € TTC.

Une demande d'aide financière sera déposée auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Comme les travaux sont en cours de réalisation par le SIAEPA, une dérogation pour commencer les travaux avant l'accord de l'organisme devra être déposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire réaliser les travaux de la 2ème partie de la Rue des Forges et de solliciter un début d'exécution avant accord de l'Agence.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

### TRAVAUX VOIRIE 2016

Avenant n°1 Moins value Prolongation des délais

2016\_038

Dans le cadre des travaux de voirie 2016, M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajuster le marché au réel de l'exécution des travaux. La fourniture de PATA a été de 4.20 tonnes au lieu de 5 tonnes soit une moins-value de 585.74 E HT. De surcroît, le délai pour réaliser les travaux a été plus important que prévu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la moins-value de 585.74 E HT et la prolongation des délais d'exécution d'un mois.

Montant HT du marché initial : Moins-value HT de l'avenant: 29 147.79 € 585.74 €

Nouveau montant HT du marché : 28 562.05 €

Montant TTC du marché initial : 34 977.35 € Nouveau montant TTC du nouveau marché : 34 274.46 €

Incidence sur les délais :

Durée d'exécution du marché initial : 1 mois Délai supplémentaire : 1 mois

### **BON D'ACHAT EXCEPTIONNEL** stagiaire

2016\_039

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le service administratif a accueilli un stagiaire pendant 3 semaines et demi.

Considérant qu'il a travaillé avec sérieux pendant toute cette période, M. Le Maire propose qu'un geste soit fait par la commune en reconnaissance de l'assiduité du stagiaire pendant cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'octroyer, à titre exceptionnel, un bon cadeau d'une valeur de 200.00 € (deux cents) et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

#### **DIVERS**

### CAUE

- M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le CAUE présentera le compte-rendu de ses études le 28 juin prochain. Les études en guestion concernent:
- l'aménagement du Vieux Tertre à l'initiative e la commune
- La zone d'activités de Montbizot à l'initiative de la CCPM.

L'assemblée Générale du CAUE se tiendra lundi 30 mai prochain à la salle BARBARA au Mans. Mme PICHON et M. BESNARD représenteront la commune.

### **ENFOUISSEMENT DES** RESEAUX Rue des Forges Tranche 2

M. Le Maire donne lecture du coût estimé des travaux d'effacement des réseaux de la Rue des Forges (tranche 2), à savoir :

- 100 000 € HT en électricité
- 30 000 € HT pour le génie civil de télécommunication

Le câblage et la dépose du réseau téléphonique sont réalisés par Orange qui estime l'opération à 15 000 € HT.

Le coût à charge pour la commune serait alors de :

Électricité: 20 % soit 20 000 € HT Génie civil: 60 % soit 18 000 € HT

Câblage et dépose du réseau téléphonique : 60 % soit 9 000 € HT

Total: 47 000 € HT

Pour mémoire : coût tranche 1 :

Électricité: 20 % de 90 000 soit 18 000 € HT Génie civil: 60 % de 35 000 soit 21 000 € HT

Câblage et dépose du réseau téléphonique : 60 % de 20 000 soit 12 000 € HT

Total: 51 000 € HT

Total 1 + total 2 = 98 000 € Montant inscrit au BP: 94 000 €

Le projet de délibération sera soumis au vote de l'assemblée délibérante le 22 juin prochain.

Dans le cadre de la Rue des Forges, une demande de participation financière avait été transmise au Département pour la prise en charge de la couche d'enrobé. Un courrier de refus vient de nous parvenir. Une demande rendezvous avec M. Le Président du Département a été envoyée pour évoquer ce refus.

## Tour de table :

Laurent CAURET rappelle que la prochaine réunion du bulletin se tiendra le mardi 7 juin prochain et que la maquette du BS sera présentée à la commission en charge des finances le lundi 13 juin.

M. CAURET est en contact avec la société Mediaplus concernant un nouveau plan de la commune.

Est également évoquée la cessation d'activité de M. RENAULT, menuisier, et d'une éventuelle reprise. Se pose alors la question épineuse des nuisances sonores provoquées par le matériel de coupe en plein cœur de l'agglomération et de la nécessité de ne pas mettre un frein à l'activité économique vis-à-vis d'une nouvelle société qui souhaite s'implanter. Il est nécessaire d'aborder cette question lors de la prochaine réunion du PLU vendredi prochain.

Jocelyne PICHON évoque la visite des éco quartiers en Mayenne (Changé) le 12 mai dernier. Nous sommes dans l'attente du diaporama s'y rapportant. De surcroît, il est demandé de faire intervenir la société Triffaut qui était en charge de l'enrobé aux « Hôtelleries ». L'herbe continue de pousser et de soulever le goudron. Déjà deux personnes sont tombées. La société avait déjà été mise en demeure pour résoudre ce problème. Un nouveau courrier leur sera transmis rapidement afin que l'entreprise trouve une solution pérenne.

#### Dates à retenir

27 mai à 16h00 : Réunion révision du PLU

27 mai à 20h30 : AG de l'association des usagers du TER de la ligne le Mans Alençon à la salle du Pont d'Orne

28 mai 10h00 et 11h00: commission « cimetière » suivi d'une réunion de la commission des fêtes concernant l'aspect sécuritaire et réglementaire lors de manifestations (avec les associations concernées)

31 mai : 14h00 rencontre avec la société SODEREF concernant l'aménagement de voirie de la Rue des Forges.

4 juin à10h00 et 11h00 commission Ressources Humaines suivie de la commission Petite Enfance.

5 juin : AG du Tennis de Table

10 juin : AG du basket Joué l'Abbé Montbizot. 11 juin : Sentiers gourmands (secteur St Mars)

14 juin : Conseil d'Ecole 15 juin : Réunion du SIAEPA

16 juin : AG de l'Office de Tourisme 19 juin : Gala de danse à Mamers

30 juin : proposer cette date pour le CA de la cantine

1er juillet : Repas annuel élus / agents à la salle du Pont d'Orne

Fin de séance 22h40 La prochaine réunion se tiendra le 22 juin 2016 à 20h30

Alain BESNIER

Laurent CAURET

Jocelyne PICHON

Stéphanie GUYON François MADEC Pouvoir à Alain BESNIER Eugène BESNARD pouvoir à Jocelyne PICHON **Brigitte GAIGNARD** Roger CHANTELOUP Eric VERITE Pouvoir à Richard MAREAU Yannick REBRE Julie VIOT Catherine PORCHER Pascale SOUDEE Caroline EVRARD Samuel BONNEAU Stéphanie TURPIN Richard MAREAU Laurent BOBOUL

Cyril COUTARD